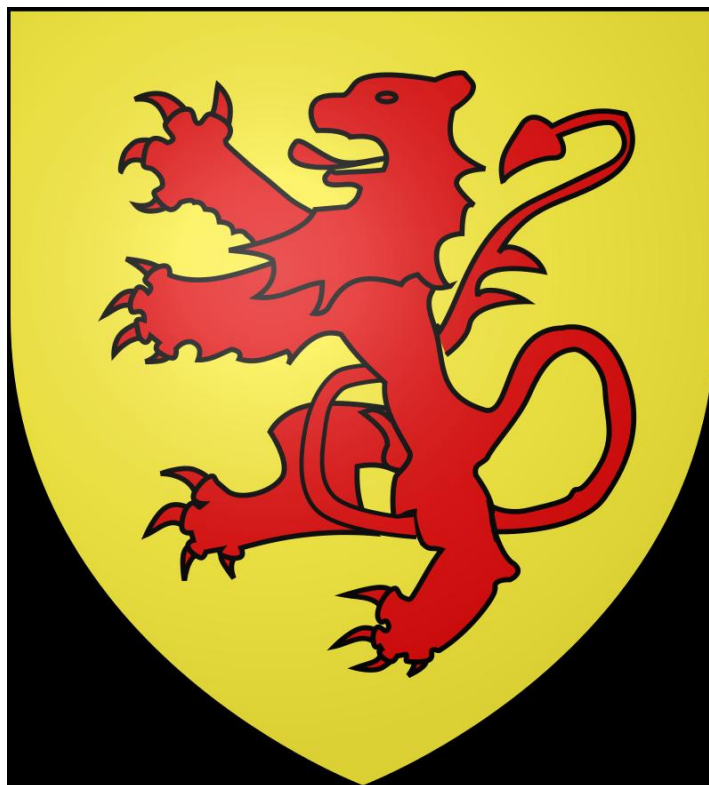


Kerpoisson, René de, seigneur de Kerpoisson en Saint-André-des-Eaux (présent à la montre des 15 et 16 mai 1534)



Armes. D'or, au lion de gueules, la queue passée entre les jambes et remontant.

Il s'agit encore d'une famille anciennement installée en pays guérandais, comme en témoignerait la présence d'une seigneurie éponyme située en Saint-André-des-Eaux.

Si, sans doute en lien avec Jean d'Ust, un temps trésorier de l'Épargne, Guillaume de Kerpoisson exerce des fonctions financières au niveau du comté nantais, l'horizon des Kerpoisson paraît être local. Ils font partie des « gens de savoir » : Olivier est clerc de Jean d'Ust, trésorier de l'Épargne ; quelques-uns sont hommes d'Église (Pierre et Jean, ce dernier est chanoine de la collégiale Saint-Aubin de Guérande) et d'autres sont notaires (Olivier, Pierre, Olivier, Jean, Guillaume), Le notariat est sans doute l'activité la plus fréquente dans la petite noblesse. Les places sont nombreuses, elles sont accessibles aux petits nobles qui, pour la plupart, savent écrire, et par leur noblesse même possèdent la qualité de prudhomme alors que la fonction n'est pas source de dérogeance.

En pays guérandais, se distinguent à compter de la seconde moitié du XV^e siècle des Kerpoisson, seigneurs de Kerpoisson, et des Kerpoisson, seigneurs de Kerfrézour (branche cadette).

Par ailleurs les Kerpoisson en s'alliant avec les Gauguet s'établissent au sud Loire, en pays de Rays, à l'image d'autres familles du pays guérandais. Jean Gauguet, seigneur du Perrier, est mentionné le 1^{er} août 1453 dans la réformation des nobles et des exempts de Saint-Opportune-en-Retz. Préalablement, le 15 février 1430 (n.st.) était enregistré Perrot Gauguet (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Saint-Opportune-en-Retz et site Archives remarquables), également possessionné à Saint-Viaud (« hostel dou Puy Gillebert », 17 février 1430 [n.st.] (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Saint-Viaud et site Archives remarquables). Des Gauguet se rencontrent également à Orvault, Guillaume et son fils (février 1428 [n.st.], LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Orvault et site Archives remarquables).

La documentation concernant les Kerpoisson bénéficie du fonds de Lesnerac.

Olivier de Kerpoisson paraphe des actes où il est cité comme notaire entre 1399 (Arch. dép. Loire-Atlantique, J 227/8, n° 4) et le 17 janvier 1428 (*ibid.*, 1227/6). Il est cité les : 25 juillet 1394 (*ibid.*, B 1478) ; 12 juillet 1422 (*ibid.*, B 1479) ; et encore le 11 août 1417 (Arch. dép. Vienne, 3 H 1/786), et figure vers 1427 dans la réformation des nobles et des exempts de Saint-André-des-Eaux (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Saint-André-des-Eaux et site « Archives remarquables »). Il épouse Olive Guillouic (Guillouyc) et deux fils leur sont connus : Pierre, l'aîné, et Guillaume.

Tous deux exercent des fonctions financières au service de l'État breton dans le sillage de Jean d'Ust, trésorier de l'Épargne, avant qu'il siège à la chambre des comptes qu'il présida (KERHERVE, Jean, « L'impôt direct dans l'évêché de Nantes au milieu du XV^e siècle, d'après un compte inédit », dans Jean-Christophe CASSARD (éd.), *Bretagnes. Art, négoce et société de l'Antiquité à nos jours. Mélanges offerts au Professeur Jean Tanguy*, Associai, des amis de Jean Tanguy, Brest, 1996). Ce dernier est seigneur d'Ust en Saint-André-des-Eaux, seigneurie dont une partie des possessions des Kerpoisson relèvent.

Pierre est clerc du trésorier de l'Épargne, Jean d'Ust en 1436-1437 (BnF, ms. fr., 11543, f° 30 ; Arch. dép. Côtes-d'Armor, 625/1, f° 39 v°) ; il agit aussi comme procureur de

Jean d'Ust dans des affaires privées (28 avril 1439). Il décède avant le 16 septembre 1441 : à cette date, Olivier de Kerpoisson, garde des enfants de feu Pierre, son « douarain » (petit-fils, Pierre étant un fils d'Olivier) rend un aveu pour ce qui est tenu à foi, hommage et rachat de la vicomté de Saint-Nazaire (Arch. dép. Loire-Atlantique, supplément féodal, 1 E 684, f° 112). Il est encore mentionné le 14 septembre 1444 (*ibid.*, B 1450). Il est institué procureur de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande de mai 1447 à mai 1448 (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie de Saint-Nicolas).

Guillaume est, quant à lui, alors que Jean d'Ust est receveur du fouage de 63 sous par feu ordonné le 1^{er} janvier 1445 dans l'évêché de Nantes, receveur de la circonscription « deçà la Loire » de ce fouage (Arch. dép. Loire-Atlantique, 2 1349, compte d'apurement). Guillaume disparaît avant le 12 février 1457 (n.st.) puisqu'à cette date un apurement des « rest, deportz, reffus et notaz » de son compte de receveur du fouage est rendu par Olivier de Kerpoisson tuteur de Jean de Kerpoisson, fils aîné de feu Guillaume de Kerpoisson (*ibid.*, 2 1349) (voir ci-dessous Kerpoisson, seigneur de Kerfrézour).

Revenons à **Pierre** de Kerpoisson. Il épouse Thomasse du Chastel. Du couple sont issus trois enfants : Olivier, Pierre (qui devint prêtre) et Jeanne. Il décède avant le 8 juin 1448. En effet, à cette date Guillaume, tuteur de ses neveux et de sa nièce, à ce titre, reçoit quittance de 8 livres correspondant au montant d'un rachat portant sur les biens tenus de la seigneurie de Saint-Nazaire, le douaire de Thomasse du Chastel étant réservé (*ibid.*, 2 E 1349).

Olivier de Kerpoisson apparaît dans divers actes. Le 5 novembre 1460, il passe accord avec Guillaume Borguet et Jeanne de Kerpoisson au sujet de leurs droits successoraux : Jeanne est la sœur d'Olivier, et tous deux enfants de Pierre de Kerpoisson et de Thomasse du Chastel et petits-enfants d'Olivier de Kerpoisson et d'Olive Guillouic (Guillouyc) seigneur de Kerpoisson et de Kerfrézour ; pour liquider la succession, Olivier baille à sa sœur 28 œillets de saline qui s'ajoutent à 26 livres qu'elle avait déjà reçues (*ibid.*, 2 E 1350). Il est cité les : 12 avril 1461 (*ibid.*, B 1478) ; 6 avril 1469 (*ibid.*, B 1484) ; 12 avril 1461 (*ibid.*, B 1478) ; 3 mars 1467 (n.st.) (*ibid.*, B 1462). Le 9 septembre 1471, dans un aveu que rend Guillaume de Kercabus pour ce qu'il tient de la vicomté de Saint-Nazaire, il est déclaré qu'Olivier de Kerpoisson tient de lui (Guillaume de Kercabus) à foi, hommage et rachat l'« hebregement » de Kerpoisson (*ibid.*, supplément féodal, 1 E 684, f° 19 v°, 22 v°, sont également cité Amaury et Guillaume de Kerpoisson, *ibid.*, f°68). Olivier de Kerpoisson est encore mentionné les : 23 octobre 1476 (*ibid.*, B 1450) ; 7 avril 1477 (*ibid.*, B 1479) et en 1478 à propos d'un « debat » qui l'oppose à son frère, Pierre, prêtre, qui fut autrefois tuteur puis curateur de Pierre et

Olivier de Larloc. À propos de la succession de Jean de Larloc et de sa femme Marie Bonnet, dont Pierre de Kerpoisson évoque au sujet de Pierre et d'Olivier de Larloc, leurs enfants, les dépenses de la vie quotidienne et pour les garçons celles occasionnées par plus de huit années où ils ont été « tenuz aux escoles », alors que pour leurs sœurs ne sont retenues que les frais concernant des vêtements (*ibid.*, 2 E 1350). Olivier de Kerpoisson, par ailleurs, exerce comme notaire entre le 10 avril 1480 (*ibid.*, B 1462) et le 8 avril 1486 (*ibid.*, 1228/5). Il épouse Guillemette Gauguet, fille de Jean Gauguet et de Jeannette de Kercabus, ce mariage redoublant une alliance conclue entre ces deux familles puisque Thomasse du Chastel, épouse en secondes noces un autre Jean Gauguet père de Jean, seigneur du Perrier (*ibid.*, 2 1350). Olivier et Guillemette eurent au moins trois enfants : Amaury, Jean et Marguerite.

Au début mars 1487, « Kerpoisson » (sans doute **Amaury**) se trouve parmi la soixantaine de seigneurs, dont plusieurs du pays guérandais, rassemblés au château de Châteaubriant autour de Françoise de Dinan et de Jean de Rieux afin de se concerter sur les moyens de chasser les princes français (duc d'Orléans, prince d'Orange...) de la cour ducale bretonne. Cette réunion prélude à un rapprochement, acté par le traité de Châteaubriant, avec le roi de France et une intervention de l'armée royale en Bretagne qui assiège un temps Nantes (LOBINEAU, *op. cit.*, p. 765 ; BOUVET, GALLICE, art. cité. p. 79). Le 21 août 1487, Amaury de Kerpoisson figure parmi les nobles du pays guérandais, qui ont suivi le sire de Rieux dans sa révolte et sont visés par une enquête au sujet de « pluseurs cas, crimes, delitz de leze majesté, ingratitude, rebellion, desobeissance [...] pour avoir tenu et suyvy le party des François qui, nagueees, sont entrez en nostre païs et duche a port et puissance d'armes » (Arch. dép. Loire-Atlantique., B 10 f° 249-250, acte scellé le 30 août ; GALLICE, *Guérande...*, p. 71-73) et ses biens, un temps confisqués. Il est bientôt gracié : le 21 septembre 1487, il est nommé dans le mandement, adressé au procureur général et aux juges de Guérande, qui leur ordonne de mettre hors de cause un certain nombre de personnes coupables d'avoir tenu le parti des adversaires du duc, de leur faire restituer ce qui a été confisqué et pillé, et sont cités (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 10, f° 275). Il se rencontre encore, les : 20 août 1495, il afféage une terre au nom de son père Olivier (*ibid.*, 198 J 108 ; le 8 septembre 1495, Olivier demeure en la paroisse de Port-Saint-Père (*ibid.*, B 1484), et le 12 mai 1511 (*ibid.*, 198 J 108).

Amaury décède le 13 décembre 1514. En atteste une déclaration faite par son fils **René** de Kerpoisson et Françoise de La Haye, son épouse, seigneur et dame de Kerpoisson et de La Noé, le 11 mai 1522 au seigneur de Ranlieuc, pour les biens (une maison, un jardin et quatre pièces de terre) qu'ils tiennent de ce seigneur, biens provenant des successions, d'une part,

d'Amaury de Kerpoisson et, d'autre part, de Macé de La Haye, seigneur de La Haye, décédé le 15 mai 1517, et de Pierre de La Haye, fils aîné de Macé décédé peu après, le 15 septembre 1517 (*ibid.*, 2 E 1349). René est mentionné les 17 novembre 1518 (*ibid.*, B 24, f° 229) et 27 avril 1520 (*ibid.*, B 25, f° 70 v°), actes par lesquels il reçoit successivement un répit et une « maintenue, sauvegarde » dans le cadre d'une procédure judiciaire (ou de deux ?) qui nous reste ignorée. Il se retrouve les : 17 octobre 1523 dans une affaire qui l'oppose à un « nommé » Cramezel (*ibid.*, B 28, f° 187), et le 10 octobre 1530, à Jean Landays (*ibid.*, B 32, f° 165). Les 15 et 16 mai 1534, présent à la montre, il figure au procès-verbal parmi « Les faisans ung archier » (transcription, f° 8 et site « Archives remarquables »). Le 5 décembre 1539, il rend hommage au roi (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2413, f° 110 v°). Le 21 mai 1540, il est cité, ainsi que Guillaume de Kerpoisson, seigneur de Kerfrézour, dans une procédure qui les oppose à Adrien du Verger (*ibid.*, 198 J 98) et le 22 mai 1540, René de Kerpoisson présente au roi un minu pour les biens relevant du roi, situés à Saint-André-des-Eaux et Saint-Nazaire, qui lui sont advenus de la succession de son père Amaury, soit 88 journaux de terre (dont 1,5 journal pour un parc de terre arable), un marais, 6 livres 1 sou et 6 deniers de rentes, 2 boisseaux et une demi-truelle anodine, 1 géline de rentes et trois « biens corvées] avcques beufs et charrettes » (*ibid.*, B 1478

Autres Kerpoisson :

- Jean. Dans le rentier ducal de 1452 du domaine ducal de Guérande qui prend en compte des informations antérieures – mais dont les dates ne sont pas précisées –, il est mentionné que Jean de Kerpoisson a anobli une rente, portant sur 5 œillets de saline, d'un montant de 3 sous 11 deniers obole (*ibid.*, B 1489 [A], f° 11 v°, *ibid.*, B 1492, f° 9 v°, sans que nous puissions préciser la date de cet anoblissement), dans ce rentier est également mentionné François de Kerpoisson (*ibid.*, B 1489 A], f° 120 v°) ;
- Amaury. Il est cité le 20 mai 1459 (*ibid.*, B 1522, f° 960) ;
- Guillaume. Il se rencontre le 30 septembre 1471 (*ibid.*, B 162) ;
- René. Qualifié de seigneur de la Noé, René de Kerpoisson est tuteur de Jean de Kerpoisson son neveu (*ibid.*, 2 1350, acte non daté) ; il est encore cité, le 26 octobre 1506 (*ibid.*, B 1517, f° 144) ;
- Marguerite. Fille d'Olivier de Kerpoisson et de Guillemette Gauguet, sœur d'Amaury, Marguerite de Lerposzson épouse en 1491 (contrat de mariage du 14 octobre 1491) Pierre de

Larloc, seigneur de Larloc, et son frère aîné, Amaury de Kerpoisson s'engage à lui verser 18 livres au titre de son droit naturel (*ibid.*, 2 1350).

- Jean. À une date inconnue « Jehan Caerpoeson et Marc Gauguet, Olivier Helugon et Jehanne de Carray, sa femme », vendent à Pierre Bastard « le domaine et appartenance noble de Boisman » pour 463 livres, acquisition pour laquelle, le 21 mars 1536 n.st.] Guillaume Le Bastard, Jullien Roland et Marie Le Bastard, sa femme, « enffans et heritiers de feu Pierre Le Bastard » demeurant à Pornic versent au titre de la taxe de franc fief 120 livres tournois (*ibid.*, B 3022, f° 26 v°).

- Jean. Il pourrait être le fils Olivier de Kerpoisson et de Guillemette Gauguet, et frère d'Amaury et de Marguerite. Jean de Kerpoisson est mentionné le 13 septembre 1533, comme chanoine de la collégiale Saint-Aubin de Guérande (*ibid.*, B 35, f°219 v°). Il est noté également recteur de Saint-André-des-Eaux le 9 mai 1535, date à laquelle il est nommé procureur de la confrérie Saint-Nicolas (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. II, 8 v°). Le 12 mai 1558, il est un des représentants du collège des chanoines de la collégiale Saint-Aubin à l'assemblée du clergé du diocèse de Nantes (*ibid.*, G 40/2, f° 1 v°).

- Anne. En 1536, Pierre de Bougrenet et Anne de Kerpoisson, sa femme, paroissiens de Sainte-Opportune en pays de Rays, obtiennent un « respit » (BnF, ms. fr. 22318, p. 261 ;

- Jérôme. Il est cité le 11 juin 1540 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1517, f° 187).

Il existe, d'autre part une autre branche des Kerpoisson, celle des seigneurs de Kerfrézour (voir ci-dessous).

Régis de L'Estourbeillon (*La noblesse...*, t. I, p. 18-19) indique des alliances par les hommes avec les Du Dreseuc vers 1380, Brenoguen au xv^e siècle, Du Chastel vers 1437, Gauguet en 1460 ; par les femmes : Arzal, Gillet en 1486.

Alain GALLICE

Kerpoisson, Guillaume de, seigneur de Kerfrézour (non cité dans la montre des 15 et 16 mai 1534)

Sans doute faut-il faire remonter cette lignée à Guillaume de Kerpoisson, fils d'Olivier de Kerpoisson et d'Olive Guillouic. Il est, alors que Jean d'Ust est receveur du fouage de 63 sous par feu ordonné le 1^{er} janvier 1445 dans l'évêché de Nantes, receveur de la circonscription « deçà la Loire » de ce fouage (Arch. dép. Loire-Atlantique, 2 1349, compte d'apurement ; KERHERVE, Jean, « L'impôt direct dans l'évêché de Nantes au milieu du XV^e siècle, d'après un compte inédit », dans Jean-Christophe CASSARD (éd.), *Bretagnes. Art, négoce et société de l'Antiquité à nos jours. Mélanges offerts au Professeur Jean Tanguy*, Brest, Association des amis de Jean Tanguy, 1996. Il épouse Guillemette Deno. Un fils leur est connu Jean.

Guillaume, quant à lui, disparaît avant le 12 février 1457 (n.st.) puisqu'à cette date un apurement des « rest, deportz, reffus et notaz » de son compte de receveur est rendu par Olivier de Kerpoisson tuteur de Jean de Kerpoisson, fils de feu Guillaume de Kerpoisson (Arch. dép. Loire-Atlantique, 2 1349).

Jean de Kerpoisson est cité le 4 mai 1477 (*ibid.*, B 1460) ; et le 29 juillet 1479 (*ibid.*, B 1460).

Sans doute est-ce un autre Jean qui est connu comme notaire entre 19 janvier 1493 (*ibid.*, B 1479) et le 13 février 1506 (*ibid.*, 2 1350). Le 21 mai 1489 (*ibid.*, B 1492, f^o 4, il affranchit une rente de 14 sous 9 deniers obole de taille du domaine ducal et débourse à cet effet 66 livres 11 sous 3 deniers), Cet acte, outre l'intérêt qu'il représente pour Jean de Kerpoisson – anoblir des biens jusqu'alors tenus à titre roturier –, a manifestement une portée politique, il exprime un soutien à la duchesse Anne dans la querelle avec le sire de Rieux (GALLICE *Guérande...*, p. 77-80) Le 25 février 1500 (n.st.), Jean de Kerpoisson rend hommage au vicomte de Saint-Nazaire (Arch. dép. Loire-Atlantique, supplément féodal, 1 E 684, f^o 66) et aussi le 14 juillet 1507, à cette date Olivier Deno le chapelain de la chapellenie Saint-Jean servie en la collégiale de Guérande réclame un arriéré de sept années de rente, soit 45 livres (Arch. dép. Loire-Atlantique, G 304). Il épouse Jeanne de Léverac. De cette union sont issus Guillaume, Marie et Jeanne.

Marie épouse François Savary, cité tous deux le 22 août 1523 dans une affaire les opposant à Alain de Bogat (*ibid.*, B 28, f^o 150 v^o), et Jeanne, épouse un Cramezel, puisque, le 27 juin 1540, Jean Gaultier et Louise Cramezel présentent au roi un minu, pour La Ville-augal en Saint-André-des-Eaux, seigneurie venue à Louise Cramezel par succession de Jeanne de Kerpoisson, sa mère (*ibid.*, B 1478).

Jean disparaît avant le 8 juin 1510, date à laquelle sa veuve Jeanne de Léverac est alors tutrice de leur fils Guillaume (*ibid.*, B 19, f° 117 ; *ibid.*, B 20, f° 74,). Jeanne, qualifiée de dame de Kerfrezeour est encore citée les 1^{er} octobre et 13 novembre 1517 (*ibid.*, 198 J 147).

Le 6 septembre 1521, Guillaume de Kerpoisson et François de Léverac, sont en procès avec Jean de Coëtcas (*ibid.*, B 26, f° 169,). Il épouse Guyonne Rogon avec qui il est cité le 4 mars 1534 (*ibid.*, B 36, f° 28, procès avec Jacques Rogon) et encore le 24 décembre 1525 (*ibid.*, 198 J 98). De mai 1537 à mai 1538 il est procureur de la confrérie Saint-Nicolas (Arch. presbytère de Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. II, f° 9 v°). Le 7 novembre 1530, Jean Cramezel passe deux contrats d'échange portant sur des pièces de terre, le second est conclu avec Guillaume de Kerpoisson, seigneur de Kerfrezour (Arch. dép. Loire-Atlantique, 198 J 1089) Le 5 décembre 1539, Guillaume et son épouse, Guyonne Rogon, rendent hommage au roi (*ibid.*, B 2413, f° 110 v°, puis le 9 mai 1540, ils présentent au roi, comme seigneur et dame de Kerfrézour, un minu où figurent pour 143 œilllets et 55 sous de rente appelées tailles (*ibid.*, B 1465). Il est encore cité le 20 juin 1543 (*ibid.*, B 1463).

Du couple sont issues Jérôme, Jean et Catherine (LAIGUE, René de, Arch. dép. Morbihan, 9 J 17, n° 257, sans référence).

Alain GALLICE

GALLICE Alain, « Kerpoisson, de », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024